

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 23 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 17 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Vincent ANTOINE, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Absent excusé :

Monsieur Christian KUHN.

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

Madame Sandra HAZEMANN a donné procuration à Madame Roxane BERNARD.
Monsieur Frank PETERSCHMITT a donné procuration à Monsieur Jean-François BINTZ.

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.05.2015
2. Budget primitif 2015 – Décision modificative
3. Effectif saisonniers
4. Tableau des effectifs
5. Indemnité de fonction des élus
6. Chasse communale
 - 6.1 Agrément de permissionnaires lot n° 1 et lot n° 2
 - 6.2 Agrément du garde-chasse privé lot n° 1 et lot n° 2
 - 6.3 Avenant aux conventions de gré à gré et tous les documents liés aux lots n° 1 et 2
 - 6.4 Fusion de lots de chasse
7. Périscolaire
 - 7.1 Prise de compétences
 - 7.2 Achat de mobilier de cuisine
8. Gerplan
9. Etude de Sécurité de Traverse d'Agglomération
10. Informations
11. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.05.2015

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Budget primitif 2015 – Décision modificative n° 4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, afin de régulariser une écriture comptable, relative au premier acompte de la participation communale pour la création du groupe scolaire à reverser à la Communauté de Commune Essor du Rhin, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 13 – Subvention d'investissement
Article 1322 – Régions : - 50 000 €

- Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 13 – Subvention d'investissement
Article 1341 – DGE : - 121 000 €

- Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 23 – Immobilisations en cours
Article 238 – Avances versées sur commande immobilier : + 171 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative susvisée.

3) Effectif saisonniers

Concernant le recrutement du personnel saisonnier, Monsieur le Maire informe que 10 candidatures ont été reçues, dont deux non retenues, ces candidats ne résidant pas dans la commune. Deux candidats ont été affectés au service technique du 8 au 25 juin 2015. Le Conseil Municipal doit statuer sur le recrutement d'un candidat supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que l'effectif saisonnier voté au Budget Primitif était de sept personnes, afin de renforcer le service technique et le service administratif durant la période estivale, selon les modalités d'embauche approuvées à l'unanimité par délibération du 24 mars 2015.

Ce point a été abordé lors de la réunion des Commissions Réunies du 9 juin dernier et il a été décidé de recruter huit candidats pour cet été au lieu de sept.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver la décision de la dernière Commission Réunie concernant l'embauche de huit saisonniers au lieu de sept prévus au tableau des effectifs pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le recrutement de huit candidats en qualité d'agents saisonniers, affectés au Service Technique et au Service Administratif, pour la période estivale, selon les conditions votées par délibération du 24 mars 2015.

4) Tableau des effectifs

Consécutivement à la délibération du 24 mars 2015, concernant la suppression du poste de Rédacteur et à la décision de ce jour, de recruter huit saisonniers au lieu de sept, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, l'ajustement du tableau des effectifs pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le tableau des effectifs pour l'année 2015, arrêté comme suit :

	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu
Filière administrative					
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35.00	1592	100.00 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28.00	910	80.00 %	1	
Filière sociale					
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	30.54	1389	87.26 %	1	
Filière technique					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25.00	1 137	88.00 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22.30	1014	71.43 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	16.07	731	45.92 %	1	
Personnel saisonnier					
Saisonnier(s) technique(s)	30.00	90			7
Saisonnier(s) administratif(s)	30.00	90			1

- **ACCORDE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

5) Indemnité de fonction des élus

5.1 Indemnité de fonction du Maire

Selon, l'article L2123-23, du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 - art. 118, les indemnités maximales votées par les conseillers municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire des communes et de président de délégations spéciales sont déterminées en appliquant, au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20, le barème suivant :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut 1015
de 500 à 999	31

La population à prendre en compte est la population municipale résultant du dernier recensement, soit 738 habitants.

5.2 Indemnité de fonction des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L 2123.24 du code général des collectivités territoriales, les indemnités de fonction des Adjoints ont été votées par les conseillers municipaux par délibération du 15 avril 2014, pour l'exercice effectif d'Adjoint au Maire et déterminées en appliquant, au terme de référence mentionné à l'article L 2123.20, le barème suivant :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut 1015
de 500 à 999	8.25

Toute délibération du Conseil Municipal, concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs membres, devant être accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées, il convient de le faire approuver par les membres du Conseil Municipal, afin de leur garantir une valeur juridique :

Attributaire	Fonction	Montant Mensuel Brut	Taux
Mario HEGY	Maire	1178,46	31,00 %
Jérôme HEGY	1 ^{er} Adjoint au Maire	313,62	8,25 %
Roxane BERNARD	2 ^{ème} Adjoint au Maire	313,62	8,25 %
Pascal WALTISPERGER	3 ^{ème} Adjoint au Maire	313,62	8,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le tableau récapitulant les indemnités de fonction au taux maximal, pour l'exercice effectif et allouées au Maire et aux Adjoints, étant entendu :

- que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
- que ces indemnités sont payées mensuellement et peuvent être revalorisées selon la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

6) Chasse communale pour la période 2015 - 2024

6.1 Agrément de permissionnaires lot n° 1 et lot n° 2

Selon l'article 20-2 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et dans le cas d'une location de la chasse par une association ou une société de chasse, tous les associés ou sociétaires doivent être agréés selon les modalités définies à l'article 6.2. Il leur est alors remis un document d'agrément signé par le maire qu'ils devront présenter lors de contrôles de police de la chasse. La substitution ou l'adjonction de nouveaux associés ou sociétaires en cours de bail est possible après accord du Conseil Municipal. Les associés et sociétaires n'ont pas le droit de se partager le lot entre eux.

Le nombre d'associés ou de sociétaires détenant le droit de chasse sur le lot, ne pourra être supérieur à 6 (six) pour les lots de chasse d'une superficie inférieure ou égale à 400 hectares. Au-delà de 400 hectares, chaque augmentation minimale de 75 hectares de la surface du lot donne droit à un associé ou sociétaire supplémentaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que sur demande des locataires des lots de chasse, les candidatures des permissionnaires ont été examinées par la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le 4 juin 2015 à 11 heures. Cette Commission leur a réservé un avis favorable.

6.1.1 « Association Cynégétique 1987 » - Agrément de permissionnaires – lot de chasse n° 1

Pour « l'association Cynégétique 1987 », détentrice du lot de chasse n° 1, dont la surface est égale à 536 ha 3 a 40 ca, pour la période 2015 – 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'AGREER** comme Permissionnaires de chasse, les candidats suivants :

- M. Maurice MENGUS, Président de « l'association Cynégétique 1987 », domicilié 26 rue des Seigneurs à Fessenheim (68740)
- M. Jean-Jacques LEROI, domicilié 23 rue de Fessenheim à Hirtzfelden (68740)
- M. Mathieu HEINRICHER, domicilié 1 impasse des Champs à Geiswasser (68600)
- M. Laurent GENNERAT, domicilié 8 Quartier Romain à Fessenheim (68740)
- M. Alain POSEZ, domicilié 1 Quartier Romain à Fessenheim (68740)

6.1.2 « Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert » - Agrément de permissionnaires - lot de chasse n° 2

Pour « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert », détentrice du lot de chasse n° 2, dont la surface est égale à 478 ha 1 a 19 ca, pour la période 2015 – 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'AGREER** comme Permissionnaires de chasse, les candidats suivants :

- Mme Marie-Anne LUTHRINGER, Présidente de « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert », domiciliée 10 rue du Boenlesgrab à Réguisheim (68230),
- M. Bernard RIME, domicilié 5 rue des Trois Trèfles à Bulle (1630) en Suisse,
- M. André BELZUNG, domicilié 4 rue du Sundgau à Mulhouse (68100),
- M. Bertrand HASSENFORDER, domicilié 23 rue de Munchouse à Réguisheim (68890)

6.2 Agrément du garde-chasse privé lot n° 1 et lot n° 2

6.2.1 « Association Cynégétique 1987 » Agrément d'un garde-chasse privé lot n° 1

En date du 19/11/2014, Monsieur Maurice MENGUS, Président de « l'Association Cynégétique 1987 » et adjudicataire du lot de chasse n° 1, a sollicité l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs en vue de la nomination de Monsieur Christian KIEFFER en qualité de garde-chasse privé assermenté pour la période 2015-2024.

N'étant ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur Maurice MENGUS, d'une part et le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges n'étant pas dépassé, d'autre part, la Fédération lui a réservé un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **EMET** un avis favorable à la demande de Monsieur Maurice MENGUS, pour la nomination de Monsieur Christian KIEFFER en qualité de garde-chasse privé assermenté pour la période 2015-2024.

6.2.2 « Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert » Agrément d'un garde-chasse privé lot n° 2

Madame Marie-Anne LUTHRINGER, Présidente de « l'Association de chasse Rustenhart Saint Hubert » et adjudicataire du lot de chasse n° 2, a sollicité l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs en vue de la nomination de Monsieur Patrick REISSER en qualité de garde-chasse privé assermenté pour la période 2015-2024. N'étant ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Madame Marie-Anne LUTHRINGER, d'une part et le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges n'étant pas dépassé, d'autre part, la Fédération lui a réservé un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **EMET** un avis favorable à la demande de Madame Marie-Anne LUTHRINGER pour la nomination de Monsieur Patrick REISSER en qualité de garde-chasse privé assermenté pour la période 2015-2024.

6.3 Avenant aux conventions de gré à gré et tous les documents liés aux lots n° 1 et 2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les décisions prises pour le renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024, à savoir :

Par délibération du 16/10/2014, le Conseil Municipal avait décidé :

- de reverser le produit de la chasse aux propriétaires
- de réduire le tarif de location de chasse et le fixer à 6,30 € / l'hectare

Par délibération du 30/10/2014, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'établir des conventions de gré à gré par adjudication pour les lots n° 1 et 2
- et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de gré à gré.

6.3.1 « Association Cynégétique 1987 » Avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1

Ayant reçu les réponses définitives et tardives des non réservataires, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention de gré à gré à « l'Association Cynégétique 1987 » pour le lot de chasse n° 1, en précisant l'ajustement des surfaces totales définitives, le montant du loyer exact, la caution, ainsi que la garantie « dégât de gibier » respective.

Conformément à la surface fixée par délibération du 30 octobre 2014, à savoir :

- 536 ha 3a 40ca, contenance du lot n° 1,

Décidant de louer ce lot par convention de gré à gré dont le montant du loyer s'élève à 3379 €, soit 6,30 € à l'hectare.

L'avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1 précisera les montants suivants :

- 223,68 € correspondant à la différence entre le loyer de 3379 € fixé par délibération du 30/10/2014 et le loyer initial de 3155,32 € indiqué dans la convention de gré à gré.
- et 22,37 € en complément de la garantie « dégâts de gibier », soit l'écart entre la garantie fixée à 337,90 € et la garantie initiale de 315,53 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est tenue le 4 juin 2015 a émis un avis favorable pour l'établissement de cet avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'établissement d'un Avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1 pour « l'Association Cynégétique 1987 »,
- **APPROUSE** l'ajustement de la surface de chasse, du loyer et des garanties sus visées,
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

6.3.2 « Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert » Avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 2

Ayant reçu les réponses définitives et tardives des non réservataires, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention de gré à gré à « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert » pour le lot de chasse n° 2, en précisant l'ajustement des surfaces totales définitives, le montant du loyer exact, la caution, ainsi que la garantie « dégât de gibier » respective.

Conformément à la surface fixée par délibération du 30 octobre 2014, à savoir :

- 478 ha 1a 19ca, contenance du lot n° 2 ,

Décidant de louer ce lot par convention de gré à gré dont le montant du loyer s'élève à 3012 €, soit 6,30 € à l'hectare.

L'avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1 précisera les montants suivants :

- 47,58 € correspondant à la différence entre le loyer de 3012 € fixé par délibération du 30/10/2014 et le loyer initial de 2964,57 € indiqué dans la convention de gré à gré.
- et 4,75 € en complément de la garantie « dégâts de gibier », soit l'écart entre la garantie fixée à 301,21 € et la garantie initiale de 296,46 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est tenue le 4 juin 2015 a émis un avis favorable pour l'établissement de cet avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 2.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'établissement d'un Avenant à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 2 pour « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert ».
- **APPROUVE** l'ajustement de la surface de chasse, du loyer et des garanties sus visées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

6.4 Fusion de lots de chasse contigus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu un courrier émanant de « l'Association de chasse Rustenhart Saint Hubert » le sollicitant pour la fusion des deux lots de chasse contigus, n° 2 de Rustenhart et n° 3 de Heiteren.

Les membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est tenue le 4 juin 2015, ne s'opposent pas à cette fusion et proposent de solliciter l'avis des membres du Conseil Municipal des deux communes.

Selon l'article 20-2 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et dans le cas où une personne physique ou une personne morale loue des lots de chasse contigus, le nombre d'associés, de sociétaire ou de permissionnaire peut être calculé comme si les lots de chasse constituaient un lot unique. Cette possibilité est conditionnée à l'accord de l'ensemble des conseils municipaux concernés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la fusion des deux lots de chasse contigus, n° 2 de Rustenhart Saint Hubert et n° 3 de Heiteren, sous réserve de l'accord de la commune de Heiteren et de l'agrément des nouveaux permissionnaires.

7) Péri scolaire : Affectation de locaux – Achat de matériel - Modifications des statuts la Communauté de Communes Essor du Rhin

7.1 Affectation de locaux pour la gestion d'un périscolaire

Dans le cadre du nouveau groupe scolaire, il convient de déterminer l'affectation de locaux pour la gestion d'un périscolaire.

Ce périscolaire sera intégré au sein du groupe scolaire, situé rue des Ecoles, dans la partie droite du bâtiment qui sera réservée uniquement à cette fonction.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires,
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'affectation des locaux du Périscolaire au sein du nouveau groupe scolaire, sis, rue des écoles à compter du 1^{er} septembre 2015.
- **DIT qu'un** service de garderie et de restauration sera mis en place pour les enfants à partir de la grande section,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à organiser ce service avec les responsables associatifs,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les crédits inscrits au budget primitif 2015 de la commune et nécessaires à l'intégration de ce périscolaire .

7.2 Achat de mobilier de cuisine pour le Périscolaire

Consécutivement à la mise en place d'un périscolaire, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu d'acheter du mobilier et des ustensiles de cuisine qui seront intégrés au sein du périscolaire, rue des Ecoles.

Monsieur Jérôme HEGY présente des devis de différentes entreprises. L'ensemble de l'opération s'élèvera à 7500 € TTC. Les équipements envisagés sont notamment un réfrigérateur, un lave-vaisselle type industriel, une cantinière de maintien au chaud (pour les repas livrés chauds par le traiteur), un chariot de décharge, un four et un lave-main.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat d'ustensiles et de mobilier de cuisine nécessaires, pour un montant de 7500 € ttc
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015
- **AUTRORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs

7.3 Communauté de Communes « Essor du Rhin » : modification de statuts

Par délibération du 26 mai 2015, la Communauté de Communes Essor du Rhin a engagé une modification de ses statuts.

Cette modification a pour objectif d'intégrer de nouvelles compétences issues de la volonté d'assurer un rôle dans l'aménagement de l'espace à travers l'élaboration d'un plan d'urbanisme inter-communale (PLUI) et d'accompagner les activités périscolaires et extra scolaires sur son territoire à compter de 1^{er} septembre 2015.

Afin d'être effective, cette modification de statuts devra être approuvée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Essor du Rhin, dont un exemplaire sera joint en annexe.
- **DEMANDE** que cette modification statutaire entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

8) Gerplan

Validation du projet GERPLAN "Intégration paysagère d'une façade urbaine - plantation de haies en périphérie Nord et Est du village"

La commune de Rustenhart souhaite planter des haies vives et des petits fruitiers, composés d'essence locale, en deux endroits distincts de la commune :

- la zone loisir "nord" : en périphérie nord du village, une parcelle comprenant un espace de skate et un petit verger hautes tiges seront bordés d'une haie.
- la zone de loisir "est" : en périphérie est du village, une parcelle comprenant un terrain de foot et une place de jeux pour enfants sera bordée d'une haie.

Ces haies ont pour but de remplir plusieurs objectifs :

- En terme paysager, il s'agit d'offrir une réelle façade paysagère jouant le rôle de transition paysagère entre les zones urbaines et les zones agricoles périurbaines. Il s'agit également d'offrir à la population des zones de promenades agréables dans des espaces arborés.
- En terme écologique, il est question de fournir une protection climatique contre le vent et les fortes chaleurs estivales par la création de zones d'ombre. De plus, l'intérêt est aussi de fournir un biotope pour la biodiversité (habitat, nourriture, reproduction).

Ainsi, ce projet correspond aux actions 1A3_F et 3A1_F du document cadre du GERPLAN "Un jardin pour le Rhin / Ein Garten für den Rhein" : "Recréer un réseau écologique de haies fonctionnel" et "Préserver, renforcer et recréer les façades paysagères autour des villages".

L'association "Haies Vives d'Alsace", spécialisée dans la plantation de haies en Alsace, assiste techniquement la commune dans ce projet. Il est également proposé à la commune que la plantation de ces haies, qui est prévue le vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015, soit réalisée avec la Maison de la Nature de Hirtzfelden le vendredi avec les enfants de l'école primaire de Rustenhart (le vendredi 27 novembre 2015) et le samedi 28 novembre 2015 avec des habitants intéressés par la démarche.

Dans le cadre du programme GERPLAN 2015 de la Communauté de communes Essor du Rhin, une enveloppe financière de 4213 € TTC, soit 3370 € HT a été attribuée à ce projet.

Le plan de financement du projet est le suivant (basé sur le montant HT):

- 40% Conseil départemental du Haut Rhin
- 40% Commune de Rustenhart
- 20% Communauté de communes Essor du Rhin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition sus visée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

9) Etude de Sécurité de Traverse d'Agglomération

Monsieur Jérôme HEGY informe les membres du Conseil que suite à la décision de la Commune d'effectuer une étude de sécurité en traverse d'agglomération ayant pour objectif de ralentir la circulation au droit de l'école actuelle ainsi qu'aux entrées de village, un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs entreprises compétentes dans ce domaine.

Monsieur Jérôme HEGY présente les propositions et conclusions issues de la Commission « Appel d'Offres » qui a eu lieu le 10 juin 2015.

L'offre de l'entreprise BEREST de Colmar est la mieux disante avec un montant de la prestation s'élevant à 6780 € TTC et un délai de réalisation de 2 mois et demi.

Par ailleurs, la commune souhaite solliciter une aide du Conseil Départemental du Haut-Rhin à Colmar pour le financement de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable pour une étude de sécurité en traverse d'agglomération, ayant pour objectif de ralentir la circulation au droit de l'école actuelle ainsi qu'aux entrées de village,
- **ACCORDE** de confier cette étude à l'entreprise BEREST pour un montant de 6780 €, début septembre 2015,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude à l'article 2031 du Budget primitif 2015,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions relatives à cette étude au Conseil Départemental du Haut-Rhin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette étude.

10) Informations

10.1 Urbanisme

Déclarations préalables

PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	DATE DE DEPOT
M. Antony MINIOTTI 14, rue des Muguets 68740 RUSTENHART	DP 068 290 15 B0004 14, rue des Muguets : Extension d'habitation sur une terrasse - terrain 430 m ² Section 3, parcelles 122 ;126 ;128 ;130	11.06.2015
M. Daniel BOCKSTALLER 13, rue des Lilas 68740 RUSTENHART	PD 068 290 15 B0001 (Permis de démolir) 18, rue de Colmar Terrain 865 m ² Parcelle 2122	04.06.2015

Permis de construire

PETITIONNAIRE	OBJET	DATE DE DEPOT
M. GAUER William Mme CROSNIER Sarah 3, impasse des Vosges 68340 RIQUEWIHR	PC 068 290 15 B0001 Rue des primevères Construction maison habitation (657 m ²) Section 2, parcelle 255	04.06.2015

Certificat d'urbanisme

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRE	LIEU et OBJET	PRESENTE AU CM
10.06.2015	Me Isabelle BOISUMEAU 6 rue Maréchal Leclerc 68190 ENSISHEIM	17, rue de Hirtzfelden Section 26, parcelle 128/129 1396 m ²	23.06.2015
10.06.2015	Me Jean Jacques JEHL BP 807 68308 SAINT-LOUIS	Village : Parcelles : 1195, 387, 388, 389, 3112, 4241, 4271, 4272, 4273, 4274, 4275, 4321, 4322, 525, 4524, 4517, 507, 188 621 m ²	23.06.2015

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

LIEU	DATE DE DEPOT
12, rue de la Chapelle, Section 19, Parcelle 279 – Superficie : ha 6a 96ca	15.06.2015
17, rue de Hirtzfelden, Section 26, Parcelle 128 et 129 – Superficie : 693 et 703	15.06.2015
Rustenhart, Section 36 et 36, Parcelle 63/18 et 64/18 – Superficie : 3920 et 61	20.06.2015

10.2 Jeux Inter-Villages le 26 juillet 2015

Un courrier de sponsoring a été adressé à plusieurs sociétés et entreprises environnantes, afin de subventionner l'achat de tee-shirt pour les jeux inter-villages.

Par ailleurs, les organisateurs sollicitent trois élus pour répondre à des questions qui seront posées lors des jeux. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil quels sont ceux qui souhaitent y participer et de bien vouloir communiquer leur réponse rapidement.

10.3 Groupe Scolaire

Monsieur Jérôme HEGY fait état de l'avancée des travaux du groupe scolaire et réinvite tous les membres du conseil à venir participer aux réunions de chantiers qui se tiennent le mardi matin.

Dernièrement, les travaux suivants ont été réalisés, notamment la mise en place de :

- revêtement de sol de deux salles de classe
- luminaires
- peinture
- grillage à l'arrière du bâtiment

Le déménagement du matériel scolaire est prévu aux alentours du 12 août et une commission de sécurité devra passer vérifier tous les aménagements avant l'emménagement.

Il est par ailleurs à déplorer, un vol de matériel survenu ce jour. Les gendarmes sont venus constater l'effraction et notamment une porte fracturée.

Monsieur Jérôme HEGY souligne que chacun doit rester vigilant et attentif à tout événement inhabituel et le signaler.

10.4 Spectacle TAPE (Temps d'Activités Péri-Educatives)

Madame Roxane BERNARD informe les membres du Conseil qu'ils sont cordialement invités à la fête organisée dans le cadre des TAPE (Temps d'Activités Péri-Educatives) le 27 juin 2015 à 10 h à l'école primaire. Un mail leur a été adressé pour les informer.

10.5 Réunion ECS (Essor de la Culture et du Sport)

Mme Roxane BERNARD informe l'assemblée qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'association ECS (Essor de la Culture et du Sport) le 18 juin dernier et a pu constater que celle-ci fonctionne bien et s'investit beaucoup. L'ECS, dirigée par le Président, M. Patrick FANTETTI est l'association organisatrice des jeux Intervillages prévus le 26 juillet 2015.

10.6 Personnel Périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que plusieurs candidatures ont été reçues en mairie pour le poste d'animateur, pouvant gérer la cantine et les TAPE du périscolaire. Des entrevues sont prévues à partir de jeudi 25 juin.

M. Jean-François BINTZ souligne qu'il est regrettable qu'une animatrice des TAPE ne poursuive pas sa mission, étant donné que la commune finance indirectement le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs) par le biais d'une subvention allouée à l'association « Dis-moi Comment ». M. le Maire précise que ce n'est pas la commune qui finance les BAFA.

M. Gervais BELLICAM trouve également regrettable que des personnes qui ont obtenu des BAFA quittent la commune.

10.7 Réunions

M. le Maire précise :

- que la prochaine réunion du Conseil Communautaire et de bureau de la Communauté de Communes Essor du Rhin aura lieu le 29/06/2015
- qu'il y n'y aura pas de Séance du Conseil Municipal en juillet et août, sauf cas exceptionnels.

10.8 Relecture du Procès Verbal du Conseil Municipal

M. le Maire informe M. Jean-François BINTZ et Mme Béatrice HASSENFRTZ, membres du groupe de travail de relecture, qu'il souhaite fixer la relecture du Procès Verbal du Conseil Municipal de ce jour, au lundi 29 juin 2015 à 8 h 30. M. Jean-François BINTZ et Mme Béatrice HASSENFRTZ donnent leur accord.

10.9 ADHAUR

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée que prochainement une étude par l'ADHAUR sera faite pour proposer la reconversion des bâtiments scolaires, ainsi que la bibliothèque.

10.10 Déchèterie unique

M. Jérôme HEGY indique aux membres du Conseil qu'un point concernant les déchets verts a été abordé lors **d'une commission Environnement au sein de la Communauté de Communes Essor du Rhin. Afin de ne pas couper les communes les plus éloignées de la future déchèterie unique d'un service de proximité, un tour d'horizon des conditions de maintien a été effectué. A ce stade, aucune décision n'a été arrêtée, l'objectif étant à minima de maintenir un dépôt de déchets verts ménagers.**

10.11 Bio Tube

M. le Maire rappelle que le projet du déplacement du bio-tube reste d'actualité, une fois le projet de déchèterie unique figé.

10.12 Rencontre avec Monsieur le Sous-préfet

M. le Maire informe l'assemblée qu'il rencontrera prochainement Monsieur le Sous-préfet dans le cadre de l'avancement des travaux du groupe scolaire, notamment du parvis.

10.13 Gravats sur l'air de jeux du lotissement

M. Pascal WALTISPERGER signale la présence de gravats sur l'air de jeux, notamment dans l'emprise du circuit VTT situé dans lotissement communal.

10.14 Journée citoyenne en 2016

M. le Maire informe qu'une journée citoyenne est **envisagée** en 2016. M. Pascal WALTISPERGER sera chargé de lister les différents travaux à réaliser.

10.15 Dégradation du Skate Parc – Terrain de football

Mme Doris SCHNEIDER souligne que le skate parc est partiellement endommagé et dangereux pour les jeunes qui l'utilisent. Il a été signalé que des jeunes conducteurs de scooter roulent dans le skate parc.

M. Pascal WALTISPERGER vérifiera l'état de cette aire de jeux.

M. le Maire propose la fermeture de l'enceinte du skate parc pour empêcher l'accès de véhicules.

Marc WILDY précise qu'il y a des voitures qui circulent près du terrain de football, générant du bruit et des nuisances nocturnes.

11) Divers

- M. André AMBIEHL émet une remarque concernant le nettoyage à l'extérieur de la déchèterie. M. WALTISPERGER précise que M. Alexis GRASS en est chargé et le signalera à la Communauté de Communes Essor du Rhin.
Par ailleurs, M. AMBIEHL souligne un problème de diffusion du compte-rendu du Conseil Municipal par la presse, sa parution étant trop éloignée de la séance du Conseil.
- M. Gervais BELLICAM évoque le déménagement de l'école et demande si la date du 12 août est confirmée.
M. le Maire précise qu'un mail d'information concernant cet événement sera diffusé, dès la connaissance de la date exacte.

* * *

La séance est clôturée à 21 h 20

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
de Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 23 juin 2015**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.05.2015
2. Budget primitif 2015 – Décision modificative
3. Effectif saisonniers
4. Tableau des effectifs
5. Indemnité de fonction des élus
6. Chasse communale
 - 6.1 Agrément de permissionnaires lot n° 1 et lot n° 2
 - 6.2 Agrément du garde-chasse privé lot n° 1 et lot n° 2
 - 6.3 Avenant aux conventions de gré à gré et tous les documents liés aux lots n° 1 et 2
 - 6.4 Fusion de lots de chasse
7. Périscolaire
 - 7.1 Prise de compétences
 - 7.2 Achat de mobilier de cuisine
8. Gerplan
9. Etude de Sécurité de Traverse d'Agglomération
10. Informations
11. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEGY Mario	Maire		
HEGY Jérôme	Premier adjoint		
BERNARD Roxane	Deuxième adjoint		
WALTISPERGER Pascal	Troisième adjoint		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BELLICAM Gervais	Conseiller		
BINTZ Jean-François	Conseiller		
GIUDICI Frédéric	Conseiller		
HASSENFRATZ Béatrice	Conseiller		
HAZEMANN Sandra	Conseiller		Procuration à Mme Roxane BERNARD
KUHN Christian	Conseiller	Excusé	
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		Procuration à M. Jean- François BINTZ
SCHNEIDER Doris	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller		